



LOIK
LE FLOCH-
PRIGENT

Le Mouton noir

*40 ans dans les coulisses
de la République*

MÉMOIRES

Pygmalion

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT

Le Mouton noir

40 ans dans les coulisses de la République

« Je ne m'appelle pas Loïk Affaire Elf, ni Le Plouc Fringant ; je m'appelle Loïk Le Floch-Prigent. » C'est sur ces mots que s'ouvrent les mémoires de celui qui a été l'un des hommes clefs de l'économie française sous le second mandat de François Mitterrand, avant de se retrouver au centre du procès du dossier Elf. Et c'est la première fois qu'il revient sur l'ensemble des circonstances de cette affaire comme sur son épilogue.

De son enfance à Guingamp dans le « Trégor » à sa gouvernance de grandes entreprises (Rhône-Poulenc, Elf, SNCF, GDF) en passant par sa récente incarcération à Lomé — du 16 septembre 2012 au 26 février 2013, au prétexte qu'il aurait été le chef d'un complot ayant ruiné un partenaire émirati, rocambolesque mésaventure dont il a craint de ne jamais ressortir libre et vivant —, qui est réellement Loïk Le Floch-Prigent ? Pour quelle raison le Président Mitterrand l'avait-il surnommé « le mouton noir » ? Jusqu'à quel point l'hostilité des énarques et polytechniciens a-t-elle pu lui nuire ? Pourquoi s'est-il laissé abuser par de proches collaborateurs ? Qui a fomenté le piège tendu le soir de son enlèvement à Abidjan et de son « transfert » en toute illégalité à Lomé ?

C'est à ces questions que tente de répondre cette autobiographie. Où, à l'appui d'un examen de conscience sans complaisance ni faux-semblant, l'on découvre un homme très différent de l'image qu'on n'a cessé de lui donner, à la fois stratège de la France scientifique, technique et industrielle, humaniste et Breton.

LE MOUTON NOIR

Du même auteur

Affaire Elf, affaire d'État (entretiens avec Éric Decouty), Le Cherche-Midi, 2001

La Crevette et le Champignon, Le Cherche-Midi, 2005

Une incarcération ordinaire, Le Cherche-Midi, 2006

Granit rosse (roman), Coop Breizh, 2012

Loïk Le Floch-Prigent

LE MOUTON NOIR

Mémoires

Pygmalion 



www.centrenationaldulivre.fr

© 2014, Pygmalion, département de Flammarion.
ISBN : 978-2-7564-1426-3

À Marlène, ma femme

À mes enfants et ma famille

*Et aux 2 700 personnes qui, avec eux, ont fait
campagne pour ma libération*

Prologue

Évoquant l'entrée en guerre de Napoléon contre la Russie d'Alexandre, Tolstoï écrit dans *La Guerre et la Paix* : « Nous ne comprenons pas que des millions de chrétiens aient pu s'entretuer et se faire souffrir parce que Napoléon était avide de puissance, Alexandre ferme, la politique de l'Angleterre retorse et le duc d'Oldenbourg offensé (...) Les actes de Napoléon et d'Alexandre, d'un mot de qui dépendait, semblait-il, que l'événement se produisît ou ne se produisît pas, étaient tout aussi peu libres que ceux de chacun des soldats qui faisaient campagne par tirage au sort ou par recrutement. Il ne pouvait en être autrement car, pour que la volonté de Napoléon ou d'Alexandre (maîtres apparents de l'événement) fût accomplie, il fallait la concordance d'innombrables circonstances ; une seule d'entre elles aurait manqué et l'événement n'aurait pu avoir lieu. » Ce que Tolstoï veut ainsi souligner, c'est que si, de façon criante, les passions des souverains ont mille fois plus de poids que celles du commun, ils n'en seraient pas moins les instruments de la marche de l'histoire. Malgré eux. Loin d'être aussi libres qu'ils se l'imaginent,

ils seraient prédéterminés. Après avoir rencontré un grand succès, il est clair que cette conception hégélienne d'une marche de la raison dans l'histoire a perdu de son éclat. Il n'empêche que Tolstoï dit vrai lorsqu'il insiste sur le choc des passions et sur le concours des circonstances.

Bien malin quiconque prétendrait décrire fidèlement cette « concordance d'innombrables circonstances » qui dicte le destin des individus, des familles ou des nations ? Je ne m'appelle pas Loïk Affaire Elf, ni Le Plouc Fringant ; je m'appelle Loïk Le Floch-Prigent. À chacun son soleil d'Austerlitz ou sa campagne de Russie.

Qu'il s'agisse de ceux que nous avons déclenchés, de ceux où nous avons joué un rôle fortuitement, nous ne maîtrisons pas grand-chose de la portée aussi bien collective que personnelle de tous les événements et circonstances qui jalonnent le cours de notre existence. Et, cependant, la nature humaine est ainsi faite que, de génération en génération, chacun est tenté tantôt de fanfaronner ses exploits en passant sous silence la part que d'autres y ont prise, tantôt de leur imputer l'origine des défaites auxquelles il arrive inévitablement à chacun d'être associé. Aux généraux, le prestige de la victoire. Aux soldats, la honte de la défaite. Les généraux se réclament de l'art ou de la science de la guerre. Les soldats sont sous leurs ordres et sous le feu.

Il se trouve que, pour avoir été général lorsque m'ont été confiées les présidences de quatre grandes entreprises françaises de premier plan, je n'ai — presque jamais — étouffé la voix du petit

Prologue

soldat que j'avais été pendant dix ans au sein de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique. Si, depuis, j'ai pu me laisser abuser ou griser parfois, je n'ai pas été dupe longtemps. Et aujourd'hui, moins que jamais. La première étape de mon ressaisissement a consisté à reconnaître la nature et l'étendue de ma dette. À l'égard de ma famille, à l'égard des hommes de science qui, tels que Jacob Bronowski ou Jacques Monod, m'ont aidé à trouver ma voie, à l'égard d'hommes d'État qui, tels que Pierre Dreyfus et François Mitterrand, ont donné sa chance à un « mouton noir », moi simple ingénieur diplômé de l'école de Grenoble, plutôt qu'à un ingénieur ou qu'à un administrateur issu d'une grande école. Enfant unique au cœur d'une tribu qui comptait beaucoup d'enfants, premier de sa classe soudain médiocrement noté, bachelier privé de mention et donc de préparation aux grandes écoles, adolescent ingénu devenu souffre-douleur d'un chef de bizutage, fonctionnaire bas-breton toisé par des Parisiens de la haute bourgeoisie, nommé à la tête d'une grande entreprise publique au vif dépit des seigneurs de la poly-énarchie : autant de situations qui ont inspiré le surnom dont François Mitterrand m'avait affublé : le Mouton noir.

Faire la part de ce que j'ai reçu, de ce que j'ai conservé, de ce que j'ai écarté, de ce que j'ai transformé (pour le meilleur ou pour le pire) et de ce que je léguerai, c'est le premier objet de ces mémoires. Oui, je n'ai pas tout maîtrisé des événements privés ou publics qui m'ont marqué

depuis que j'ai vu le jour le 21 septembre 1943. Du moins me suis-je mis en demeure de les rapporter, d'identifier leurs sources, d'évaluer leurs interférences et jusqu'à leurs échos les plus inattendus.

Par-dessus tout, je souffre d'être privé depuis dix-sept ans de la possibilité de diriger une entreprise alors que, moi qui n'ai jamais cessé de me tenir étroitement informé de la marche des choses, en particulier dans mes domaines de prédilection et d'expérience que sont l'industrie et l'énergie, j'aimerais tant apporter mon concours au redressement de l'économie française, au développement du continent africain. Ce qui est le second objet de ces mémoires.

Ce livre aurait pu se limiter à retracer mon histoire familiale et mon parcours professionnel, à livrer toutes sortes d'anecdotes sur les coulisses des nationalisations de 1981, sur mes rapports avec les magistrats saisis du dossier Elf ou sur les premiers pas de la révolution culturelle qui fait désormais de la SNCF une entreprise plus autonome, plus responsable et plus dynamique. C'est ce que j'avais entrepris de faire. Lorsque, près de rentrer à Paris à l'issue d'un séjour à Abidjan, l'on m'a signifié au beau milieu de l'aéroport que j'étais en état d'arrestation – attendu, soi-disant, que je devais être déféré devant la justice togolaise. Piquante ironie : moi qui venais de publier un roman policier, *Granit rosse*, voilà que la réalité surpassait la fiction. J'étais soudain devenu le principal protagoniste d'une intrigue abracadabrante. Mais entendre à nouveau parler de Loïk

Prologue

Le Floch-Prigent à l'occasion cette fois d'une « affaire africaine » : quel pain bénit pour les médias ! À croire que le spectre du dévoyé Loïk Affaire Elf, le témoin gênant, le commode bouc émissaire des « années Mitterrand » (sous-entendu inévitable : les « années fric »), était revenu au premier plan hanter les consciences, plus spécialement les mauvaises consciences...

Isolé pendant des mois, sali par des rumeurs incontrôlables, empêché de me défendre et de faire respecter la légalité, gravement malade, j'ai souvent douté d'en sortir vivant. Aussi ai-je choisi de faire du récit circonstancié de cette mésaventure la porte d'entrée de ces mémoires. Car, sans cette dernière épreuve, je ne me serais pas aussi farouchement efforcé de comprendre comment elle m'était arrivée, au titre de quelle curieuse et fâcheuse prédisposition et à la faveur de quelle incroyable « concordance d'innombrables circonstances »...

1

Rapt à Abidjan

Je me rends régulièrement à Abidjan, presque chaque mois. Pour rendre service à un ami qui y possède une petite société de courtage d'assurance. Si gravement malade qu'il ne peut plus quitter Paris, ce dernier m'a chargé temporairement d'en assurer la gestion, sur place et pour son compte. Je l'ai accepté volontiers. À l'occasion, j'en profite pour rencontrer certains officiels gouvernementaux et industriels privés pour des affaires touchant cette fois-ci à mon premier domaine de compétence : l'énergie.

Aux premiers jours de septembre 2012, alors que mon ami est au plus mal, je pars à nouveau pour Abidjan. Je dois m'empresseur de redresser les comptes et de préparer la cession de la société. Ma semaine est ponctuée de nombreux rendez-vous. Je me rends, en particulier, au palais présidentiel et au ministère de l'Énergie. En marge de cette mission, il se trouve que je viens de publier mon polar breton, *Granit rosse*. Et c'est de bon cœur que je me prête aux séances de dédicace chez mes amis restaurateurs et à la librairie

Cap Sud, dans le centre-ville d'Abidjan. Invité par Radio Nostalgie, j'ai parlé pendant une heure de mon polar et, accessoirement, d'autres sujets. Le vendredi 14 septembre au soir, c'est donc avec le sentiment du devoir accompli que je me dispose à rentrer à Paris. Le décollage du vol Air France est prévu à 22 heures. Prudent comme à mon habitude, il est 20 heures lorsque je pénètre dans l'aéroport international Félix-Houphouët-Boigny.

Dans l'intervalle, la triste nouvelle est tombée : mon ami est décédé. Aussi ai-je fait mettre en soute un certain nombre de documents destinés à sa famille.

Ma propre santé n'est pas au beau fixe. Je souffre d'un psoriasis dont, depuis ces derniers jours, l'évolution devient alarmante. La veille de mon départ d'Abidjan, j'ai réclamé à mon chirurgien un nouveau rendez-vous. Des petites tumeurs apparaissent sur mes jambes, qui peuvent proliférer et grossir vite. Alors que j'ai déjà subi deux interventions sur la jambe gauche en l'espace des deux dernières années, une nouvelle tumeur s'est déclarée depuis mon arrivée à Abidjan. Elle enfle à vue d'œil. La douleur me prive de sommeil. J'ai obtenu de mon chirurgien qu'il pratique la prochaine intervention le 26 septembre.

Au comptoir de la salle d'enregistrement, l'hôtesse m'a délivré ma place d'avion. Je garde mon bagage à main et me dirige vers le poste de police. C'est la première étape du chemin qui conduit à la salle d'embarquement. Je le franchis

sans incident. J'ai quitté le territoire de la république de Côte d'Ivoire mais, voyageur en transit, je n'ai pas encore mis le pied en France. Je poursuis vers le portique de détection du contenu métallique des bagages et des passagers quand, soudain, un policier en uniforme s'adresse à moi. Il me demande si je suis bien Loïk Le Floch-Prigent. Je lui tends mon passeport. Il y jette un coup d'œil puis me prie de le suivre jusqu'au poste de police. J'obtempère. Quel désagrément aurais-je à redouter ? Je me sens en sûreté. Mon passeport en fait foi : j'ai déjà passé le contrôle de police. Cela signifie, ainsi que je le rappelle au policier, que je suis sorti du territoire ivoirien.

Assis à la table d'un petit local situé à quelques mètres de là, un jeune policier feuillette des revues d'un air las. Il m'invite à m'asseoir. J'observe que c'est lui à présent qui détient et qui conserve mon passeport. Je l'interroge du regard. Il me signifie d'attendre que les autorités se manifestent. Le siège qu'il m'a désigné est cassé, mais c'est toujours mieux que rien. J'assiste au va-et-vient des policiers qui rentrent et qui sortent. Personne ne me prête attention, ni ne s'inquiète de mon sort. Au bout d'un moment, je n'y tiens plus. Au jeune désœuvré je demande de m'indiquer pourquoi l'on me retient dans ce local. En raison d'un « papier » ordonnant mon arrestation, me dit-il, et d'un « mandat d'arrêt international émanant du Togo ». Un mandat d'arrêt ? Émis par le Togo ? Interloqué, je le prie de me les montrer, lesdits « papiers ». Il s'y refuse. Au motif qu'il n'est pas habilité. Je n'ai

qu'à patienter, me dit-il, qu'à attendre l'arrivée imminente d'un « gradé ».

Du temps a passé. Il est presque 21 heures. L'avion doit décoller pour Paris à 22 heures. Je commence à téléphoner à Abidjan, à Paris. Je cherche à savoir quelle conduite tenir. Je consulte deux ministres ivoiriens de mes amis. J'informe de ma situation la personne de permanence à l'ambassade de France. De son côté, ma collaboratrice à Abidjan appelle tous ceux que j'ai rencontrés sur place. À Paris, ma femme alerte le Quai d'Orsay. Je m'efforce de joindre par téléphone l'ambassadeur de France et son premier conseiller, mais personne ne décroche. À ce compte-là, je vais finir par rater mon avion. Le jeune policier a gardé mon passeport. Il n'a pas d'autre pouvoir que celui de me retenir. Je dois m'adresser en toute urgence à une autorité quelconque qui m'indiquera la meilleure conduite à adopter. Car me rebeller et hurler ne servirait strictement à rien, sauf à me faire maltraiter.

Pour mon interlocutrice à l'ambassade, je n'ai qu'à désigner un avocat. Au Quai d'Orsay, les interlocuteurs de ma femme estiment, eux aussi, qu'il s'agit d'une affaire judiciaire et, subséquentement, qu'elle n'est pas de leur ressort. À 21 heures 30, en désespoir de cause, ma femme réussit à me trouver un avocat. Ce n'est que le lendemain matin que je le rencontrerai. Il s'appelle maître Kele Kone.

À 22 heures, alors que tous les autres passagers ont embarqué, on m'annonce que des policiers d'Interpol vont venir me chercher. À l'évidence,

le voyage vers Paris, ce sera pour plus tard. De fait, quatre hommes pénètrent dans le local. Leurs costumes civils arborent des badges indiquant leur grade et leur appartenance à la police. Mais aucune mention d'Interpol. Dans le cas contraire, j'aurais sursauté. Et pour cause : il n'y a pas trace du moindre dossier Le Floch-Prigent à Interpol !

*

En rapportant à leur façon que, au titre d'une affaire judiciaire, j'avais été « extradé » d'Abidjan à Lomé, les médias et les sites Internet qui recueillent, inventent et divulguent sans le certifier ni le vrai ni le faux, incitaient, jusqu'à mes propres connaissances, à poser crûment la question : mais à quelles nouvelles turpitudes, moi, Loïk Le Floch-Prigent, j'avais bien pu me livrer, et à présent au Togo, pour faire une fois encore l'objet d'un mandat d'arrestation ?

Un homme est à l'origine de cette invraisemblable mésaventure : Abbas Youssef. J'ai rencontré cet homme d'affaires des Émirats arabes unis en 2005. Il m'a inspiré assez de sympathie et de confiance pour que j'accepte volontiers de travailler avec lui. De ses sociétés de droit helvétique, Pilatus Energy et Pilatus Resources, je ne suis pas l'employé, mais le conseiller et le partenaire. Sous certaines conditions, Abbas Youssef prend à son compte mes frais de mission, et nous nous entendons pour partager plus tard les résultats de mes actions. Je ne perçois donc pas de

rémunération en cas de succès qui m'est imputable (*success fee*), une fois que les contrats ont été signés, puisque nous avons prévu d'être associés dans les deux entreprises.

Il était convenu dès le début de notre collaboration que je détiendrais une part du capital à la fin de mes problèmes judiciaires. Mais l'entente entre nous s'est dégradée au début 2009. Puis notre relation a tourné à la grande fâcherie début 2011 à Paris lorsqu'il lui a pris soudain de m'accuser, chez mon avocat, d'être le complice d'une arnaque qui, en l'espace de deux ans et demi, lui aurait coûté la bagatelle de 48 millions de dollars. En 2012, Abbas Youssef a poussé l'accusation un cran plus haut. Il soutient à présent que j'aurais été le cerveau de cette escroquerie internationale, opérée sur le territoire africain, qui l'aurait ruiné.

*

L'histoire remonte à l'été 2008 à Dubaï. Abbas Youssef rapporte qu'il y a fait la connaissance d'une certaine Mounira, une Ivoirienne qui se présente à lui comme la veuve de l'éphémère président ivoirien Robert Gueï (1999-2000). En effet, le 19 septembre 2002 à Abidjan, ce dernier a été torturé et abattu dans des circonstances que, depuis, la justice ivoirienne a été chargée d'éclaircir. Hélas, le même jour, Rose, son épouse, a perdu la vie, elle aussi. Il n'y a pas de « veuve Gueï ». Il n'y en a jamais eu. Comment un homme aussi avisé qu'Abbas Youssef a-t-il pu

se convaincre du contraire ? Ce n'est sûrement pas moi, Loïk Le Floch-Prigent, réputé (parfois à mes dépens) tout connaître des coulisses de l'Afrique politique, qui aurait pu certifier à Abbas Youssef que cette Mounira avait été effectivement mariée au général Gueï. J'ajoute qu'elle ne pouvait pas non plus se faire passer pour sa seconde épouse – la polygamie est illégale en Côte d'Ivoire, et quoique sous réserve d'exceptions.

Vertiges de l'argent rendent aveugle et sourd. Car ce que la dame de ses pensées fait miroiter à Abbas Youssef, en plus de moments personnels, c'est la perspective de toucher l'énorme magot que, à son intention, dit-elle, Robert Gueï aurait mis de côté jusqu'à la veille de son assassinat. Il ne tient qu'à toi, assure-t-elle à Abbas Youssef, de m'aider à le récupérer (pas moins de 275 millions de dollars, prétendument). Sauf que pour réussir à sortir la montagne d'argent qui, selon elle, dort dans le coffre d'une banque au Togo, elle l'avertit qu'il devra monnayer cher la part du trésor qu'elle lui rétrocédera, qu'il s'agisse de rémunérer les vigiles et bien d'autres, les uns et les autres jusqu'aux plus hauts échelons de l'État, ou de financer les transports, etc.

C'est dans ces conditions qu'Abbas Youssef se met à dépenser sans compter cet argent liquide. De fait, je le vois dépenser sans compter. Pour la dame en question, puis pour son associé. Dans les derniers mois de 2008, il leur remet une somme de l'ordre de 5 millions de dollars. Puis il disparaît pendant des semaines. Il me laisse

sans nouvelles tandis que je me débats avec les problèmes financiers de ses sociétés. Lorsqu'il réapparaît enfin, c'est pour me parler de l'argent caché de Saddam Hussein ! Il s'est mis à fréquenter des personnages mystérieux à Paris. Sa personnalité a profondément changé. Je comprends qu'il est temps de me séparer de lui, mais tout en préservant nos actifs. Il a investi son argent, j'y ai investi mon temps et mon savoir-faire. Chacun doit en retirer sa part. C'est pour-quoi, quand un journaliste écrit qu'Abbas Youssef a déposé plainte contre moi à Lomé au Togo, et que je suis visé par un mandat d'arrêt international, je crois d'abord à un gag.

Les jours suivants, je prends rendez-vous avec l'ambassadeur du Togo en France. Ce dernier me reçoit. Il me prodigue de bonnes paroles en présence de mon avocat. Il me prie de lui adresser un mémorandum écrit sur ce que je sais de l'affaire. Il me promet de me donner des nouvelles dès qu'il en aura parlé au ministre de la Justice. Nous sommes en octobre 2011, la plainte remontant à mars 2011, soit suite à ma dernière entrevue avec Abbas Youssef. Depuis je n'ai eu aucun contact officiel avec le Togo. L'ambassadeur dispose de mon adresse, de mon adresse courriel et de mon numéro de téléphone. Dans le même temps, j'observe que, sur le site Wikipedia, une personne anonyme alimente la rumeur de ma participation à une escroquerie dont aurait pâti mon ex-partenaire.

L'avocat togolais d'Abbas Youssef entre en relation avec le mien. Et puis je m'entends bientôt dire qu'il n'y a plus lieu de s'inquiéter. Les choses se calment. Le mandat d'arrêt international a disparu. La justice togolaise est près de rendre un non-lieu. Mieux encore... voici que les autorités togolaises m'appellent à l'aide !

Il s'agit de résoudre le lourd contentieux qui oppose l'administration de Lomé à un grand groupe français. En août 2006, le Togo résiliait du jour au lendemain le contrat de l'opérateur d'électricité Elyo, filiale du groupe GDF-Suez, associé à Hydro Québec, en faveur de la Compagnie Énergie Électrique du Togo (CEET). Ayant demandé réparation du préjudice, GDF-Suez obtenait en août 2010 du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) la condamnation de l'État du Togo à payer 60 millions d'euros de dommages et intérêts.

En interjetant appel, les autorités togolaises n'ont pas gagné au change. La condamnation à 60 millions d'euros a été confirmée, augmentée des frais de procédure, y compris ceux du plaignant, soit désormais 100 millions d'euros. Incapable de s'en acquitter, mais sous la menace de la saisie de certains de ses actifs à l'étranger, le Togo cherche depuis à obtenir un règlement à l'amiable. Que son administration ait songé à se tourner vers moi pour le favoriser n'a rien d'inso- lite. Je suis président d'honneur de Gaz de France. Je connais bien les problématiques du secteur de l'énergie, les enjeux juridiques et de

souveraineté. Et, après tout, c'est volontiers que j'accepterais de travailler à l'élaboration d'un accord dans l'intérêt bien compris des deux parties. Prudent, je prie les autorités togolaises de me confirmer ces informations par écrit, et l'ordre de mission et le non-lieu. Elles n'en feront rien.

*

Que s'est-il réellement passé ? Toute l'affaire porte à croire qu'Abbas Youssef s'est escroqué tout seul, très vraisemblablement pour avoir tenté de doubler des tiers. Ainsi que je l'avais noté à partir de 2008, son caractère s'était modifié et altéré. Cet ancien officier de l'armée de l'air, qui a travaillé avec EADS, Thalès ou le ministère de la Défense, a changé de comportement. L'homme plutôt brillant qui, par le passé, m'avait proposé de devenir son partenaire, je ne le reconnais plus. Jamais je n'aurais pu imaginer que, par la suite, lui et d'autres personnages peu recommandables s'étaient juré de retrouver le soi-disant trésor caché de Saddam Hussein.

Nous ne nous sommes pas revus depuis l'entrevue orageuse de mars 2011. Début 2012, il n'a pas répondu aux vœux que je lui adresse chaque année à l'occasion des fêtes. Cependant, j'ai appris qu'au-paravant la plainte d'Abbas Youssef avait déclenché à l'été 2011 l'incarcération d'un certain Agba Bertin, l'un des deux associés de la dame dont il s'était épris (« Mounira »), puis aux premiers jours

de septembre 2012 l'arrestation de Pascal Bodjona, son cousin. Celui-là occupait le poste de ministre d'État chargé de l'Administration territoriale. Jusqu'au seuil de l'été 2012, il était le principal collaborateur du président du Togo, Faure Gnassingbé. C'est dire si sa disgrâce signifiée soudainement en juillet 2012 fut un coup de théâtre !

Par précaution, avant de me rendre au Sénégal et en Côte d'Ivoire, j'avais examiné scrupuleusement les textes régissant l'extradition au sein de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest. Pour en déduire qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. En effet, je peux m'estimer doublement protégé : par les textes et, par ailleurs, par le fait que je suis régulièrement bien accueilli par l'un ou l'autre des proches, ministres ou conseillers, de chaque chef d'État de la CEDEAO.

Quant au fameux mandat d'arrêt international, soit il n'existe pas ou plus, soit c'est un faux privé de toute validité – d'autant, à en croire les journaux, qu'il porterait la mention « En fuite » ! Sur le fond, je n'ai escroqué personne, pas plus Abbas Youssef qu'aucun autre. En outre, en cas d'incident, je compte être protégé en ultime recours par ma familiarité avec les officiels de ces pays qui m'ont régulièrement manifesté leur confiance.

*

C'est dans ce contexte que, retenu ce soir-là contre ma volonté dans ce local de police de l'aéroport d'Abidjan, je réagis à cette histoire de mandat d'arrêt émanant du Togo comme s'il

s'agissait d'un nouveau gag, un gag au goût amer mais qui, faute de fondement légal, ne saurait s'éterniser. J'estime donc que la meilleure façon de dégonfler la baudruche est de passer devant un juge ivoirien. La règle veut que mon dossier soit communiqué au magistrat avant et afin qu'il puisse rendre sa décision ou non d'extradition. Changer de pays nécessite de passer devant un juge.

Aucun élément de preuve et aucune charge sérieuse ne pèse contre moi dans cette pseudo-affaire. Je me prépare donc à être retenu seulement quelques jours de plus en Côte d'Ivoire, le temps d'être entendu par un juge, et aussitôt relâché. En attendant, je dois faire respecter mon statut de personne en « transit », et trouver un lieu où dormir à l'aéroport, par exemple dans le salon VIP. J'en suis là de mes réflexions lorsque des policiers en civil pénètrent dans le local. Ils m'enjoignent de les suivre hors de l'aéroport. Je leur réponds que, légalement, je ne suis plus sur le territoire ivoirien, que je vais demander au consulat de France la conduite à tenir et enfin qu'en aucun cas je n'accepterai de quitter l'aéroport.

Le ton des policiers en civil change aussitôt. J'allais composer un numéro quand l'un d'entre eux m'arrache mon téléphone. Je suis projeté hors du fauteuil déglingué, et poussé brutalement à l'extérieur du local. Au pied du petit parapet du couloir, s'abat une volée de coups de pied. Leur « chef » me traite de « crapule ». Mis ventre à terre, les bras tordus dans le dos, je sens les

menottes qu'ils viennent de me passer. Puis je suis littéralement porté vers la sortie de l'aéroport et jusqu'à une voiture. Le « chef » a pris le volant. Mes bagages à main ont été jetés dans le coffre. Vers quelle destination roule cette auto aux amortisseurs défoncés, je ne sais. À bord, une conversation s'engage entre les quatre policiers. Ne partageant pas le même idiome, ils s'expriment en français. Leur « chef » ne laisse rien au hasard. Tous quatre ne s'écarteront pas de sa version des faits. Qu'il soit entendu que lui ne m'a pas frappé. C'est moi qui ai résisté, moi qui ai refusé d'obtempérer.

Nous voici arrivés au « plateau », au centre d'Abidjan, au siège de la police judiciaire. Je surveille mon téléphone qui passe de mains en mains. Les menottes me sont ôtées. On m'indique un banc à l'intérieur de la salle de permanence. Une heure, deux heures passent. Je suis assis là dans l'indifférence générale. Vers minuit, l'un des quatre policiers en civil de l'aéroport, manifestement de garde jusqu'au lendemain, m'amène dans son bureau. Je me laisse choir sur un vieux fauteuil. J'y passerai la nuit tandis que le policier somnolera les pieds sur la table de son bureau.

À 5 heures du matin, se présente un jeune homme élégamment habillé. En sa qualité de commissaire d'Interpol, Alain Angui m'annonce que je vais être transféré au Togo, en vertu soi-disant des accords inter-polices en vigueur au sein de la CEDEAO. Effaré, je lui oppose les textes qui régissent l'extradition. Peine perdue.

De la réunion des responsables des polices de la CEDEAO qui s'est tenue à Abidjan la semaine passée, le jeune officier a retenu que les polices avaient tout à fait le droit de coopérer entre elles « pour s'échanger les malfaiteurs » !

Je n'ai pas vraiment dormi, mais il me reste encore assez de lucidité. Arrêté sur la foi d'un document signé par un juge togolais, coopération oblige, je dois pouvoir être entendu par un juge ivoirien, lui dis-je. Il me traite alors de voyou et de criminel. Il me sermonne. Ce n'est pas aux « Blancs » de faire la loi en Afrique. Et il espère bien que, avant la fin de la journée, j'aurai été transféré à Lomé.

À 6 heures, je suis conduit dans une autre aile du bâtiment. Il y a cinq bureaux dans cette grande pièce. Chacun est équipé d'un ordinateur. Mon interlocuteur est le capitaine Tiho. Il ne quittera pas sa table. Il va passer la journée entière avec moi. Je lui fais face, assis sur une petite chaise. J'assiste au va-et-vient des uns et des autres, en présence de trois hommes et d'une femme qui feignent d'être occupés. On leur livrera quelques pizzas à l'heure du déjeuner. On débouchera des bouteilles de vin rouge. Ils recevront la visite de deux femmes journalistes, l'une appartient à la rédaction de France 24, l'autre à celle de RFI. Je passerai ainsi des heures à somnoler à moitié sur mon siège. À mes questions sur la procédure, jamais le capitaine ne répondra. Sur les autres sujets, en revanche, il se montrera bavard.

Rapt à Abidjan

Mes collaborateurs ont obtenu de me rendre visite. Ils m'ont apporté un croissant, un fruit et du thé. Mon téléphone traîne-t-il depuis un moment sur l'un des bureaux ? Je le subtilise et, dans l'instant, je le leur confie en même temps que mon ordinateur. Sur ces entrefaites, je reçois mon avocat. Kele Kone estime, lui aussi, que la décision de me transférer vers le Togo enfreint les textes. Puis, c'est au tour – enfin ! – du consul général de France à Abidjan. Il est venu accompagné d'un médecin. Ce dernier constate ma tumeur à la jambe. Il me délivre un substitut au médicament que je m'administre quotidiennement pour contrôler ma tension artérielle. Je souligne le fait que je dois subir dans les jours prochains une indispensable intervention chirurgicale. Initialement envisagée le 18 septembre, elle a dû être repoussée au 26 septembre. Une information que je l'entends transmettre à la fois au consul général et au capitaine Tiho.

Pour finir, je signale au consul général, en présence du capitaine Tiho et de mon avocat, qu'un policier m'a averti ce matin que je pourrais être transféré au Togo au seul titre de la coopération policière entre les États de la CEDEAO. Or jusqu'à preuve du contraire, ainsi que me le confirme mon avocat, cette mesure-là est absolument contraire à la loi sur l'extradition. Mais à attendre de vérifier si ladite mesure serait suivie d'effet ou pas, n'étais-je pas en train de courir un grand risque ? Le consul général botte en touche. Il me dit que le traitement de ce problème n'est pas de sa compétence. Sa mission a pour seul

objet de vérifier que l'on prend soin de ma santé et que je dispose bien d'un avocat. Je lui apprend que j'ai été molesté la nuit précédente. Veut-il s'en assurer ? Du fait de ma maladie, ma peau « marque ». Je lui montre les ecchymoses. En pareil cas, le port des menottes est naturellement contre-indiqué. Mais le consul général ne veut rien entendre. Pour lui, je représente un problème judiciaire. Ce qui m'attend entre Abidjan et Lomé ne le concerne pas. Toutefois, je lui demande d'en faire part à l'ambassadeur de France ou au premier conseiller. J'ajoute que je souhaiterais leur en parler directement, pourvu qu'ils se donnent la peine de venir jusqu'à moi.

Les deux Français et mon avocat repartent. Je demeure sur ma chaise. Les femmes journalistes attendent de moi une déclaration. Elles insistent. Je reste muet. Elles me font l'effet d'être très à l'aise avec le capitaine Tiho. Je l'entends roucouler pendant une bonne heure. En début d'après-midi, passé l'épisode des pizzas, le consul général de France revient auprès de moi. Il m'informe que l'ambassadeur de France ne peut rien faire. Toujours le même leitmotiv : je suis retenu pour une affaire judiciaire, laquelle n'entre pas dans ses attributions. Alors que j'avais jusque-là fait confiance aux représentants de mon pays, leur dérobade me met en panique. Je prie mon avocat de produire les textes de la CEDEAO. Une fois de plus, je demande à être reçu par un juge. À quoi l'on me répond qu'il faudra attendre le lundi. De guerre lasse, je finis par demander le

droit d'aller me coucher quelque part. Parce que j'ai 69 ans, et que je n'ai pas dormi de la nuit.

Mon avocat suggère que l'on me réserve une chambre à l'hôtel Ibis, tout à côté. Nous tombons d'accord avec le capitaine sur le « salaire » des deux policiers qui surveilleront ma chambre, soit 100 000 francs CFA (environ 130 euros) chacun. Et il s'en va consulter son chef. À 17 heures, le revoici. Pour m'apprendre que ma requête est rejetée. Je demande à mes collaborateurs d'aller me trouver un petit matelas. Ils reviennent à 17 heures 30.

Le capitaine Tiho, en présence de mon avocat, enregistre une brève déclaration de ma part. J'indique que je conteste les faits reprochés d'escroquerie, que je suis malade, et que je réclame le respect de la procédure d'extradition. Puis je m'étends et je ne tarde pas à m'endormir comme une masse dans ce grand bureau à présent déserté. Ne sont plus à leurs postes que le capitaine Tiho et l'un de ses collègues.

Mon répit sera bref. Il est 18 heures quand je suis brusquement réveillé, secoué comme un prunier. On m'ordonne de me lever sans délai. Parmi les huit personnes en civil qui m'entourent, je n'aperçois plus le capitaine Tiho. Il a disparu. Un petit homme râblé, que je présume être leur supérieur, s'adresse à moi : « On vous change d'endroit. » Mais de quel nouvel endroit s'agit-il ? Il me rétorque, grossièrement : « Vous verrez bien, on n'a pas à vous le dire ! » Je demande à être assisté de mon avocat et du

consul général. « Précisément, me répond-il, ils vous attendent à l'endroit où nous allons. »

Ils sont huit, je suis seul. Je viens de me réveiller après à peine une demi-heure d'assoupissement. J'essaie de résister une fois encore. Le petit homme râblé me pousse. J'ai de plus en plus mal à la jambe, et je n'ai guère envie d'avoir à endurer de nouveaux coups. Je finis par m'exécuter en maugréant. Je réclame le capitaine Tiho, mes collaborateurs. Sans résultat.

Deux armoires à glace m'empoignent sous les bras. Ils m'extirpent littéralement du bâtiment de la PJ, me traînent et me projettent à bord d'un 4 × 4. Un autre véhicule, gyrophares en action, nous ouvre la voie. Personne ne m'a indiqué notre destination, mais je me doute que nous roulons vers l'aéroport. Je le leur dis. Je leur demande confirmation. Personne ne me répond. Pour finir, nous nous arrêtons bien à hauteur du hall de départ des avions.

Les policiers me font comprendre qu'ils attendent le commissaire de l'aéroport. Quand celui-ci vient à notre rencontre, nous pénétrons dans le hall des départs. Je tiens à parler au commissaire pour lui signaler que j'attends mon avocat et le consul général. À bon droit : mon « chef » d'escorte ne m'avait-il pas assuré qu'ils m'attendraient à cet endroit ? Là même où il venait de me traîner de force ? Pour toute réponse, je suis frappé par un policier. Le commissaire de l'aéroport feint de ne rien avoir entendu. C'est un petit homme que je n'avais jamais rencontré auparavant. Aussi je lui repose

Rapt à Abidjan

ma question, cette fois en épelant distinctement mon nom pour qu'il s'en souviennent un jour. Mais il se fiche éperdument de ce que je peux dire.

Je tente une ultime fois de retrouver ma liberté. En marchant vers les comptoirs de départs Air France. Je veux dénoncer publiquement le rapt dont je suis victime, et ameuter. Mais ils sont désormais une dizaine sur mes talons, et je suis vite rattrapé. Je n'ai plus aucune chance de m'échapper. À ce moment-là, à cette heure creuse, il n'y a pas de vol Air France.

Deux policiers togolais m'escorteront donc jusqu'à l'avion de la compagnie ASKY en partance pour Lomé. Me voilà enlevé et transféré contre mon gré vers le Togo, et cela n'émeut personne. Du moins ai-je la chance d'être sous la garde de deux policiers qui, eux, me respectent et ne cherchent pas à me frapper.

*

Grâce aux courriels trouvés depuis par ma famille, en décembre 2012, courriels adressés aux responsables ivoiriens, la preuve est faite que des hommes ont été payés pour me surveiller à Abidjan, puisque des policiers ont été soudoyés pour rendre possible, en toute illégalité, mon arrestation et mon transfert à Lomé. Les documents en notre possession en font foi. Cette manipulation a coûté 50 000 dollars.

Du côté togolais, mon accueil a été programmé de la même façon. Parmi les documents recueillis, il est aussi question d'un procureur à

Abidjan. Mais aucun papier officiel ne nous a jamais été remis à Abidjan, pas même ma propre déclaration qu'avait recueillie le capitaine Tiho. Par la suite, soit pendant les cinq mois et dix jours de ma détention à Lomé, aucun dossier ni document officiel ne nous a été communiqué par les autorités judiciaires togolaises.

Nous en sommes donc réduits, mais c'est déjà une ressource non négligeable, à nous appuyer sur les courriels échangés entre les auteurs du piège qui m'a été tendu, à savoir par Abbas Youssef lui-même, par son fils Saeed, par un « ami » de l'actuel président de la Côte d'Ivoire, par un « conseiller » de celui du Togo, et par un auxiliaire de Abbas Youssef, un Franco-Sénégalais.

Il reste à reconstituer et à expliquer l'attitude des autorités françaises, celle des autorités ivoiriennes. Ces dernières ne peuvent pas ne pas avoir informé le gouvernement français, le Quai d'Orsay ou Matignon, de mon arrestation et de mon imminent « transfert » forcé à Lomé. Alors que Paris était en droit de faire savoir à Abidjan qu'il s'agissait là d'une mesure juridiquement injustifiable, Paris a laissé faire.

En revanche, aucun doute ne subsiste, hélas, touchant le comportement des autorités togolaises. Elles étaient averties et ont trouvé parfaitement « licite » qu'on se soit cru autorisé à « aider » la justice togolaise. La fin justifie les moyens.